

LA JARRE DE SAREPTA

21, allée du Colombier

78230 Le Pecq

Association loi 1901 publié au JO du 20/10/2012 – RNA N° W783003958

Don par chèque

Pour effectuer un don, l'association a besoin de connaître :

1. **Les coordonnées du donateur** : cela est requis pour recevoir un reçu fiscal ouvrant droit à réduction d'impôt au début de l'année suivante
2. **Le choix d'affectation du don** : à défaut de précision, les dons reçus par l'association La Jarre de Sarepta font l'objet d'une attribution en fonction des décisions prises par le conseil d'administration de l'association ; lequel est seul compétent pour décider de l'attribution de fonds non affectés.

Nous vous rappelons, à titre d'exemple si vous êtes imposables, qu'un don de 60 euros ne vous coûte en réalité que 20 euros ou qu'un don de 150 euros seulement 50 euros.

Nous vous remercions par avance de votre générosité. Dans le souci d'économiser des frais et de privilégier ainsi au maximum les familles bénéficiaires dans le besoin, il sera envoyé un seul reçu fiscal par courriel (ou par courrier si demandé) pour la totalité de vos dons d'une même année. La lettre de remerciement et d'accompagnement vous indiquera, à cette occasion, le détail de toutes les sommes versées au cours de l'année civile.

Nom et prénom :

Adresse postale :

.....

Adresse courriel :

La somme ci-jointe, d'un montant de€

se compose d'un don :

- au profit de la famille (*) : €
- au profit de l'association qui affecte les dons en fonction des besoins :€

Bulletin de Don

à renvoyer à

**Association La Jarre de Sarepta
21, allée du Colombier
78230 Le Pecq**

Chèque à libeller à l'ordre de l'Association La Jarre de Sarepta

Merci de m'adresser un reçu fiscal des sommes versées par : • courriel • poste

A....., le

Signature :

(*)

Dans ce cas, veuillez préciser le code Famille donné dans le tableau ci-dessous :

Code Famille :

MDL : famille Marie de L
CV : Famille Clémence V
MT : Famille Marguerite T
ADD : Famille Amélie D
DD : Famille Delphine D
MAG : famille Marie-Agnès G
SP : famille Sophie P des M
MCF : famille Marie-Céline de F
SDB : famille Solenne de B
NG : Famille Nolwen G
MW : Famille Marie W
AG: famille Alix G
CM: Famille Charline M
MPG : famille Marie-Pierre G
FJ : famille Flamine J
AR : Famille Annette R